

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00316 Numéro SIREN : 845 235 092 Nom ou dénomination : 3PG TRAINING
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2022 sous le numéro de dépôt 27908

3PG TRAINING
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 euros
10 Allée des Petits Jardins
NOISY LE GRAND (93160)

R.C.S. BOBIGNY B 845235092

ANNEXE AU BILAN
AVANT REPARTITION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2021

Le total du bilan au 31 mai 2021, concerné par la présente annexe, s'élève à 4.355 euros.

Le compte de résultat dégage un bénéfice de 100 euros.

Les comptes ont été arrêtés par les associés le 1er Octobre 2020.

Le capital de la société est de 200 euros. Il est divisé en vingt actions de 10 euros chacune.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et les différentes méthodes d'évaluation sont mentionnées dans les notes du bilan.

NOTES SUR LE BILAN :

ACTIF :

IMMOBILISATIONS :

AMORTISSEMENTS : Il a été considéré que l'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, était équivalent à l'amortissement économique.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES : Les comptes clients ont été inscrits pour leur valeur nominale et, le cas échéant, font l'objet d'une provision pour dépréciation, en fonction de leur irrécouvrabilité.

Ce poste comprend uniquement le solde des clients à fin mai.

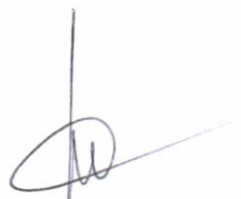


PASSIF :

CAPITAUX PROPRES :

	Solde au 31/05/2020	Solde au 31/05/2021
Capital :	200	200
Réserve légale :		
Report à nouveau :	-273	-187
Résultat exercice :	86	100
Total :	13	113

oOo



1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise <u>3PG TRAINING</u>				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise <u>10 ALLEE DES PETITS JARDINS 93160 NOISY LE GRAND</u>						
SIREN <u>8 4 5 2 3 5 0 9 2</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>		
				Exercice N clos le <u>3 1 0 5 2 0 2 1</u>		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	599 030	17	582
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	599 048	17	582
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	1 200 070		1 200
		Autres* (3)	072	074		
		Valeurs mobilières de placement	080	082		
		Disponibilités	084	2 573 086		2 573
		Charges constatées d'avance*	092	094		
	Total II	096	3 773 098		3 773	
Total général (I + II)			110	4 372 112	17	4 355
PASSIF				Exercice N 1		NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			200
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)		132			
	Report à nouveau		134			(187)
	Résultat de l'exercice		136			100
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142			113
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			719
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)		172			3 523
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III	176			4 242	
Total général (I + II + III)			180			4 355
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		599
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT

Copie certifiée conforme

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3PG TRAINING

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 0 5 2 0 1 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens		215		214
		Services*		217		218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	9 880
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	2 33
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	8 466
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	9
	Rémunérations du personnel*				250	771
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	284
	Dotations aux amortissements*				254	17
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	9 780	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	100	
Produits financiers (III)		280		294		
Charges financières (V)				294		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	100	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	100	314
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexes A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créance report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
	Dont divers		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	352	100	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		Déficit col. 2	356		
	Déficits antérieurs reportables : * 187 dont imputés sur le résultat :				360	100
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	370		372	
		Déficit col. 2				

Désignation de l'entreprise : 3PG TRAINING

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	599	474		476	599				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	599	494		496	599				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	17	564		566	17		
TOTAL		570		572	17	574		576	17		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	Amortissements*	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values							
									Court terme *	Long terme						
									⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧				
	1															
	2															
	3															
	4															
	5															
	6															
	7															
8																
9																
10																
TOTAL		578		580		582		584		586		581		587		589
Plus-values taxables à 19% (1)		579				Régularisations	590		583		594		595			
TOTAL							596		585		597		599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 3PG TRAINING

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	1 87
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	1 00
Déficits reportables	984	87
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	87

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 976
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 116
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3PG TRAINING
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 euros
10 Allée des Petits Jardins
NOISY LE GRAND (93160)

R.C.S. BOBIGNY B 845235092

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1ER OCTOBRE 2021

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du gérant sur les comptes de l'exercice 2020/2021, approuvent ces comptes dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et le compte de résultat, tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un bénéfice de 100 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident, sur la proposition de la gérance, d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 100 euros, au compte de report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés donnent à monsieur GIRONDE Pascal, président, quitus de la gestion au cours de l'exercice clos le 31 mai 2021.

oOo



3PG TRAINING
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 euros
10 Allée des Petits Jardins
NOISY LE GRAND (93160)

R.C.S. BOBIGNY B 845235092

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 1ER OCTOBRE 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un,

Le Premier Octobre,

À dix heures,

Les associés de la société 3PG TRAINING, société par actions simplifiée, au capital de 200 euros, dont le siège social est situé à Noisy Le Grand (93160), 10 Allée des Petits Jardins, se sont réunis sur convocation faite par le président, audit siège, en vue de l'examen des comptes de l'exercice 2020/2021.

L'assemblée est présidée par monsieur GIRONDE Pascal, président.

Après avoir rappelé qu'il possède 19 actions dans la société, il constate qu'est présent à la réunion :

- Mr GIRONDE Patrice, actionnaire, propriétaire d'une action.

Monsieur le Président constate que la totalité du capital social étant représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie des lettres de convocation,
- le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice de 2020/2021,
- le bilan, le compte de résultat et l'inventaire concernant l'exercice clos le 31 mai 2021,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Monsieur le Président déclare que tous les documents visés à l'article 56 de la loi du 24 juillet 1966 et à l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés et mis à la disposition des associés, conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Rapport du gérant sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice 2020/2021,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2021,
- Affectation des résultats,



- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du gérant sur les opérations de l'exercice ainsi que lecture du bilan et du compte de résultat arrêtés au 31 mai 2021.

Puis, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du gérant sur les comptes de l'exercice 2020/2021, approuvent ces comptes dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et le compte de résultat, tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un bénéfice de 100 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident, sur la proposition de la gérance, d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 100 euros, au compte de report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés donnent à monsieur GIRONDE Pascal, président, quitus de la gestion au cours de l'exercice clos le 31 mai 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

oOo

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés et le gérant.

Pour copie certifiée conforme.

LE PRESIDENT

